

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue au Centre municipal ce 4 octobre 2021 à 20 heures 01.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Guy Morin
Siège #2 - André Roy
Siège #3 - Robert Lessard
Siège #4 - Yvan Paré
Siège #5 - Michel Marcoux
Siège #6 - Milisa Pépin

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Giguère. M. Simon Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

202-10-2021

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la présentation de l'ordre du jour,
Il est proposé par : Milisa Pépin
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 7 septembre 2021

3.2 - Séance extraordinaire du 20 septembre 2021

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

4.1 - Redressement des paiements de transfert des exercices antérieurs

4.2 - Adoption de la Convention collective 2021-2026

4.3 - Ajustement salarial

4.4 - Ajustement grille de salaire - Élection 2021

4.5 - Report de la séance régulière du 1er novembre 2021

5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

5.1 - Demande d'aide financière - Programme d'aide financière pour la formation des pompier volontaires ou à temps partiel

6 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

6.1 - Loisirs

6.1.1 - Octroi de contrat - Aménagement d'une surface de béton pour dek hockey

6.1.2 - Demande d'aide financière - Optimisation de l'activité physique en période hivernale

7 - VOIRIE

7.1 - Adoption du règlement d'emprunt No 84-2021

8 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

8.1 - Acceptation d'offre de service - planification services ingénierie du réseau d'aqueduc

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1 - Permis de construction

9.2 - Adoption d'une dérogation mineure - 46A 10e rue Est

9.3 - Adoption d'une dérogation mineure - 503 route 204 Nord

10 - ACCEPTATION DES COMPTES

11 - CORRESPONDANCE

11.1 - Demande d'aide financière - Fondation Un geste pour la vie

12 - DIVERS

12.1 - Dépôt des états financier 2020 de l'Office de l'habitation du Sud de la Chaudière

13 - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

203-10-2021

3.1 - Séance ordinaire du 7 septembre 2021

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue le 7 septembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉE

204-10-2021

3.2 - Séance extraordinaire du 20 septembre 2021

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil, tenue le 20 septembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 septembre 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉE

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

205-10-2021

4.1 - Redressement des paiements de transfert des exercices antérieurs

ATTENDU QUE les municipalités auront l'obligation d'adopter la position du Vérificateur général du Québec;

ATTENDU QUE les subventions pluriannuelles seront inscrites à recevoir dans

les livres comptables;

ATTENDU QUE ces modifications sont prévues suite au changement du projet de loi 82 du Gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Blanchette Vachon SENCRL pour faire le redressement de la comptabilisation de transfert selon la méthode du Vérificateur général du Québec.

ADOPTÉE

206-10-2021

4.2 - Adoption de la Convention collective 2021-2026

ATTENDU QUE les négociations et les rencontres ont eu lieu avec les représentants de l'employeur et des salariés afin de renouveler la convention collective venant à échéance en 2021;

ATTENDU QUE le conseil a été informé via un mémorandum de tous les éléments et modifications demandées par la partie patronale et la partie des salariés municipaux (cols bleus);

ATTENDU QU'une entente de principe est survenue entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les nouvelles conditions de travail stipulées de la convention collective du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026;

QUE le conseil autorise M. Éric Giguère, maire, et M. Simon Leclerc à signer la convention collective.

ADOPTÉE

207-10-2021

4.3 - Ajustement salarial

ATTENDU QUE le conseil désire ajuster le salaire du brigadier;

ATTENDU QUE le salaire journalier est de 48.27 actuellement;

ATTENDU QUE dorénavant, le brigadier recevra un ajustement salarial annuel qui sera effectif le 1er janvier de chaque année;

ATTENDU QUE l'ajustement du salaire journalier tiendra compte de l'IPC du Québec du mois de septembre précédent l'ajustement salarial.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une augmentation salariale annuelle du brigadier selon IPC du Québec du mois de septembre précédent l'ajustement salarial. à compter du 1er janvier 2022.

ADOPTÉE

208-10-2021

4.4 - Ajustement grille de salaire - Élection 2021

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la grille de salaire pour les élections municipales proposée et des comparables;

ATTENDU QUE le conseil est d'accord à préciser la grille des salaires pour l'élection 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la grille de salaires pour les élections 2021.

ADOPTÉE

209-10-2021

4.5 - Report de la séance régulière du 1er novembre 2021

ATTENDU QUE le Code municipal prévoit qu'une municipalité doit tenir une séance du conseil à chaque mois;

ATTENDU QUE la séance du 1er novembre 2021 ne pourra se tenir étant donné la période de dissolution du Conseil municipal pendant la période d'élection;

ATTENDU QU'un avis public sera diffusé concernant le changement de date de la séance régulière de novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la nouvelle date de la séance régulière sera le lundi 15 novembre 2021, à compter de 20h.

ADOPTÉE

5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

210-10-2021

5.1 - Demande d'aide financière - Programme d'aide financière pour la formation des pompier volontaires ou à temps partiel

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Martin désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Martin prévoit la formation de 6 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Beauce-Sartigan en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Beauce-Sartigan

ADOPTÉE

6 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

6.1 - Loisirs

211-10-2021

6.1.1 - Octroi de contrat - Aménagement d'une surface de béton pour dek hockey

ATTENDU QUE le conseil souhaite aménager une surface de béton pour le dek hockey;

ATTENDU l'appel d'offres publiée sur SEAO;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et dont les résultats sont comme suit:

| Soumissionnaire: | Montant (txs incl) |
|------------------------------|--------------------|
| Les pavages de Beauce Lté | 243 609,03 \$ |
| Excavation Bolduc Inc. | 286 899,65 \$ |
| Les construction Binet Inc. | 280 539,00 \$ |
| Construction JL Groleau Inc. | 293 285,00 \$ |
| Parko Inc. | 309 627,68 \$ |

ATTENDU QUE les cinq (5) soumissions reçues sont conformes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat d'aménagement d'une surface de béton pour dek hockey à la compagnie Les pavages de Beauce Ltée au montant de 243 609.03\$

ADOPTÉE

212-10-2021

6.1.2 - Demande d'aide financière - Optimisation de l'activité physique en période hivernale

ATTENDU QUE la Municipalité désire déposer une demande d'aide financière au programme "Soutien aux initiatives en loisir et en sport" de l'URLS Chaudière-Appalaches pour le projet d'optimisation de l'activité physique en période hivernale;

ATTENDU QUE l'aide financière demandée sera de 2 500\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au programme "Soutien aux initiatives en loisir et en sport" de l'URLS Chaudière-Appalaches pour le projet d'optimisation de l'activité physique en période hivernale;

QUE le conseil mandate, pour et au nom de la Municipalité, Patricia Dulac, technicienne loisirs et culture, à déposer et signer tous les documents en lien avec ladite demande d'aide financière.

ADOPTÉE

7 - VOIRIE

213-10-2021

7.1 - Adoption du règlement d'emprunt No 84-2021

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 24 août 2021 par M. André Roy;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé au conseil municipal le 24 août 2021;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public avant la séance de conseil;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que l'adoption du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement d'emprunt No 84-2021 décrétant une dépense de 1 770 000 \$ et un emprunt de 531 000 \$ pour la réfection de routes et de ponceaux.

Règlement numéro 84-2021 décrétant des dépenses en immobilisations 1 770 000\$

et un emprunt de 531 000 \$ pour la réfection de routes et ponceaux.

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Martin désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE des travaux de réfection de routes et de ponceaux sont nécessaires;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné par André Roy, conseiller, lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 24 août 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière provenant du gouvernement du Québec est accordée par le Ministère du Transport du Québec via le Programme d'aide à la voirie locale, Volet Accélération, au montant maximal de 1 438 467 \$, selon la lettre de confirmation du Ministre François Bonnardel en date du 22 juin 2021, qui remboursera 70% du coût des travaux;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection de routes et de ponceaux pour un montant total de 1 770 000 \$.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 531 000 \$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

8 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

214-10-2021

8.1 - Acceptation d'offre de service - planification services ingénierie du réseau d'aqueduc

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Martin a besoin de services professionnels pour planifier la mise en place d'infrastructure d'aqueduc pour l'approvisionnement en eau potable;

ATTENDU QUE le Conseil est d'accord avec cette démarche générale pour améliorer le réseau et l'approvisionnement en eau potable;

ATTENDU QUE le Conseil désigne le directeur général pour réaliser les suivis nécessaires avec l'entreprise.

ATTENDU QUE cette offre de service sera financée par la TECQ 2019-2023, priorité 2;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de Stantec au montant de 13 995.00\$ (plus taxes) pour l'aménagement et le raccordement de nouveaux puits.

ADOPTÉE

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1 - Permis de construction

Liste des permis émis pour la période de septembre 2021

215-10-2021

9.2 - Adoption d'une dérogation mineure - 46A 10e rue Est

ATTENDU le dépôt de la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 46 10e rue Est;

ATTENDU QUE la réglementation en vigueur permet une marge de recul arrière de 1.5 mètres dans la zone concernée;

ATTENDU QUE la marge de recul sud-est est de plus ou moins 0.54 mètres par rapport au petit garage et la marge arrière;

ATTENDU QUE la dérogation actuelle permettrait la marge arrière de plus ou moins 0.54 mètre;

ATTENDU la recommandation positive du CCU au Conseil municipal d'accepter la dérogation mineure afin de permettre la marge arrière de plus ou moins 0.54 mètre au lieu de 1.5 mètres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal accepte la dérogation mineure afin de permettre une marge arrière de plus ou moins 0.54 mètre au lieu de 1.5 mètres pour la propriété située au 46 10e rue Est.

ADOPTÉE

216-10-2021

9.3 - Adoption d'une dérogation mineure - 503 route 204 Nord

ATTENDU le dépôt de la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 503 route 204 Nord;

ATTENDU QUE la réglementation en vigueur permet d'implanter un bâtiment parallèlement à la ligne de rue adjacente au terrain;

ATTENDU QUE l'implantation actuelle est de 65 degrés (non parallèle);

ATTENDU QUE le règlement permet une marge latérale d'un bâtiment agricole de 5 mètres;

ATTENDU QUE la marge latérale serait de plus ou moins 3.32 mètres au lieu de 5 mètres;

ATTENDU la recommandation positive du CCU au Conseil municipal de conserver l'implantation à 65 degrés contrairement au règlement et de permettre une marge latérale d'un bâtiment agricole de plus ou moins 3.32 mètres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal accepte les deux (2) éléments dérogatoires afin de permettre l'implantation à 65 degrés, contrairement au règlement, et de permettre une marge latérale d'un bâtiment agricole de plus ou moins 3.32 mètres.

ADOPTÉE

217-10-2021

10 - ACCEPTATION DES COMPTES

Les comptes du mois de septembre 2021 ainsi que l'état du rapport budgétaire sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables pour ce mois, les comptes à payer au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par : Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2021 du poste :

| | |
|--------------------------|---------------|
| ADMINISTRATION GÉNÉRALE: | 27 236.97 \$ |
| SÉCURITÉ PUBLIQUE: | 21 872.65 \$ |
| TRANSPORT ROUTIER: | 59 176.72 \$ |
| HYGIÈNE DU MILIEU: | 110 582.63 \$ |
| SANTÉ & BIEN-ÊTRE: | 6 275.00 \$ |
| AMÉNAGEMENT / URB. DÉV.: | 3 691.35 \$ |
| LOISIRS & CULTURE: | 16 487.09 \$ |
| FRAIS DE FINANCEMENTS: | 0.00 \$ |
| TOTAL AFFECTATIONS: | 60 895.41 \$ |

Représentant des comptes à payer au montant de 251 298.88 \$ selon la liste des chèques émis et vérifiée par les élus soient adoptés et autorisés pour paiement.

ADOPTÉ

11 - CORRESPONDANCE

218-10-2021

11.1 - Demande d'aide financière - Fondation Un geste pour la vie

ATTENDU la demande de participation à la campagne de financement 2021-2022 de la fondation Un geste pour la vie!;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une contribution financière de 200\$ à la fondation Un geste pour la vie!

ADOPTÉ

12 - DIVERS

219-10-2021

12.1 - Dépôt des états financier 2020 de l'Office de l'habitation du Sud de la Chaudière

ATTENDU QUE l'Office d'Habitation du Sud de la Chaudière dépose au conseil municipal ses États financiers 2020 indiquant un partage du déficit de 7 404\$, soit 10% du déficit total;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil accepte les états financiers 2020 de l'Office d'Habitation du Sud de la Chaudière indiquant un déficit de 7 404\$;

QUE le conseil autorise de contribuer au partage du déficit annuel.

ADOPTÉE

13 - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

- Début des visites de prévention
- Début de la lecture annuelle des compteurs d'eau

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question dans l'assistance.

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Yvan Paré , et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 20 heures 28

Je, Éric Giguère, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Éric Giguère
Maire

Simon Leclerc
Directeur général & secrétaire-trésorier